

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
Séance du 13 octobre 2022**

Mis en ligne le 18/10/2022
Auteur : Gilles COURT, Maire

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Le treize octobre deux mil vingt-deux à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 04/10/2022

Présents: CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et CROZIER Audrey

Absente excusée : Mme CONTI Béatrice

Pouvoir : Mme CONTI Béatrice a donné pouvoir à Mme BONNIER Corinne

Secrétaire de séance : M. DE PONCINS Arnaud

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente ce rapport à l'assemblée et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de Forez-Est tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

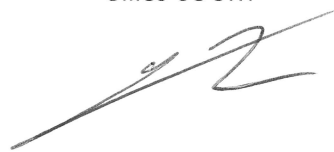
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A ST-CYR-LES-VIGNES, le 17 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,
Arnaud DE PONCINS



Le Maire,
Gilles COURT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202145-20221013-520221013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022